



## Un testament est-il obligatoire?

-----  
Par Mendes37

BONJOUR

75 ans, divorcé, propriétaire d'une maison et de produits financiers; je n'ai qu'un enfant (fils), célibataire,; suis-je obligé de faire un testament?

MERCI

CG du forum marques de politesse

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Personne n'est jamais obligé de faire un testament. S'il n'en fait pas, ses héritiers héritent de tous ses biens à son décès.

Le testament n'est utile que si vous souhaitez léguer des biens à d'autres que votre fils (petits-enfants, neveux, amis, associations...).

-----  
Par Mendes37

Merci beaucoup

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Et donc vous n'avez qu'un seul héritier, votre fils. Comme il est héritier, il hérite, sans besoin de testament pour dire qu'il hérite. C'est la loi qui désigne les héritiers. Le testament, ça sert à modifier ce que la loi a prévu.